



## Création d'un site E-Commerce

Par **Marion4545**, le 10/10/2021 à 20:02

Bonjour,

Il y a un an j'avais crée une micro entreprise pour un site de vente en ligné . J'ai cessé cette activité depuis.

J'ai décidé de refaire les démarches pour rouvrir un site de vente en ligne. Je suis allé sur mon compte urssaf auto entrepreneur et lorsque j'ai mis la catégorie "E-commerce", j'ai eu un message m'invitant à faire les démarches sur InfoGrefe.

Ce que j'ai fais.

Mais je me pose quand même la question à savoir du coup je n'ai pas à m'enregistrer sur l'Urssaf ? Car apparemment c'est impossible à faire.

Et seconde question comment vais je déclarer mon CA du coup sans la plateforme auto-entrepreneur ?

Merci beaucoup d'avance !

Par **Marck.ESP**, le 10/10/2021 à 22:07

Bonsoir

Le meilleur conseil à vous donner est de prendre contact avec l'Urssaf, car juridiquement il n'apparaît rien d'anomal dans votre récit....